

**Association pour la gestion des résidus
pharmaceutiques post-consommation**

**Bulletin du Programme de reprise des
médicaments**



AGRPC Mars 2011

Le ministère de l'environnement de l'Ontario serait intéressé à recevoir un plan volontaire de l'industrie pour la reprise des produits pharmaceutiques et de santé- consommateur. Un questionnaire afin de sonder la position des membres vous sera envoyé par courriel. L'AGRPC coordonne une rencontre avec le Ministre lors de l'AGA. Afin de connaître la position de chacun, votre participation d'ici le 31 mars serait très appréciée.

LE POINT SUR LES ACTIVITÉS PROVINCIALES

COLOMBIE-BRITANNIQUE

BC STEWARDS

Les organismes de gestion participant au Programme de responsabilité élargie (PRE) pour les producteurs se sont regroupés en vue d'harmoniser et de coordonner les réactions et la démarche des gestionnaires aux enjeux communs, par ex., les initiatives environnementales, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la consultation publique, etc. Sous l'acronyme *BC Stewards*, nous sommes en voie de créer un site Web pour les produits régis par le *Règlement sur le recyclage*. À cet égard, voir la vidéo à www.encorp.ca/bcstewardship. Les producteurs, le public et les divers paliers de gouvernement ont ainsi accès à de l'information de base sur la structure en vertu de laquelle notre Programme de reprise des médicaments a été établi et sur d'autres programmes de gestion de produits.

PRM

Rapport trimestriel

Voici un compte rendu du *Programme de reprise des médicaments (PRM)* en Colombie-Britannique pour la période d'octobre à décembre 2010.

Sommaire des reprises (réel) :	T4 - 2010	CDA - 2010	T4 - 2009	CDA - 2009
Seaux expédiés aux pharmacies	1 335	5 016	1 068	4 310
Bacs reçus des pharmacies	1 227	4 854	989	4 145
Poids des produits pharmaceutiques (kg)	5 663	60 544	12 538	51 205

- Les volumes pour le trimestre sont à la hausse de 25 % par rapport à 2009. Le nombre de bacs reçus a augmenté de 24 %. Pour ce qui est du cumulatif de l'année, les volumes sont à la hausse de 18 % et les bacs, de 17 %.
- Dans l'ensemble, les frais annuels d'exploitation ont augmenté de 6 % et les volumes recueillis, de 25 %.

MANITOBA

Programme de reprise des médicaments du Manitoba

Nous sommes heureux d'annoncer que le projet de l'AGRPC d'élargir son Programme de reprise des médicaments au Manitoba a été accepté. Le 7 mars 2011, nous avons reçu confirmation que l'AGRPC est l'organisme responsable de l'élimination sécuritaire des produits pharmaceutiques et des produits de santé naturels inutilisés ou périmés dans la province.

Toutes les pharmacies locales déjà inscrites (175) de la province commenceront à accepter les reprises des le 1^{er} avril 2011, conformément aux règlements établis par Conservation Manitoba.

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives de l'AGRPC au Manitoba, veuillez consulter la page du Manitoba au www.medicationsreturn.ca/manitoba_en.php.

SANTÉ CANADA

Santé Canada a publié une mise à jour d'un article intitulé « [Votre santé et vous](#) » sur la bonne façon d'utiliser les médicaments et de s'en débarrasser. Il y est fait mention qu'on trouve des traces de médicaments dans l'environnement, en particulier dans l'eau et le sol. Les preuves s'accumulent pour démontrer que les médicaments d'ordonnance ou en vente libre et les produits de soins personnels jetés aux ordures, dans les toilettes ou l'évier contribuent au problème. On y apprend aussi que les programmes de récupération des médicaments inutilisés et expirés contribuent à protéger la santé de la population contre le risque d'empoisonnement accidentel, d'usage abusif ou d'usage récréatif de médicaments découlant de la conservation de produits pharmaceutiques périmés, non utilisés et non désirés à la maison.

Projet de Directive sur la destruction de certaines drogues

Robert White (président) et Ginette Vanasse (DG) ont rencontré des hauts fonctionnaires du Bureau des substances contrôlées pour discuter du *projet de Directive sur la destruction locale des narcotiques, des médicaments contrôlés et des drogues d'usage restreint*. Il s'agit d'une révision des exigences actuelles qui avaient été élaborées avant la mise en œuvre des programmes de reprise des médicaments au Canada. PSC Canada et l'AGRPC ont déclaré que les pharmaciens participant à des programmes de reprise des médicaments, comme ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Manitoba, craignent que les exigences les obligent à contrôler les médicaments contrôlés et les drogues d'usage restreint post-consommation récupérés dans le cadre de programmes de reprise et à en faire rapport. Cette exigence pourrait poser de graves problèmes aux pharmaciens qui participent volontairement à de tels programmes, ce qui pourrait en inciter certains à se retirer du programme ou à refuser de recueillir certains types de médicaments. Le Bureau des substances contrôlées consultera à cet

égard les associations de pharmaciens touchées. Il est établi que les programmes de reprise des médicaments offrent aux consommateurs une solution convenable pour se débarrasser des médicaments et des produits de santé consommateurs périmés et inutilisés. Pour plus d'information communiquez avec le bureau à info@medicationsreturn.ca.

PROCHAINES ACTIVITÉS DU BUREAU

- Envoi des factures du *Programme de reprise des médicaments* pour 2011 aux personnes ressources ou chargées de la facturation. Veuillez voir à ce que cette facture soit réglée, car des frais de retard (5 %) s'appliqueront après 60 jours. Communiquer avec le bureau si vous avez besoin de plus amples renseignements sur ces frais. Prière de noter que le taux de la TVH est appliqué à l'adresse principale au dossier.
 - L'AGRPC est à la recherche de bénévoles pour combler des vacances à son conseil d'administration. Il y a trois postes à pourvoir, et nous acceptons les mises en candidature de tous les secteurs, deux des produits de marque et une des produits de santé consommateurs. Si le poste vous intéresse, veuillez communiquer avec le bureau. Le poste exige trois ou quatre conférences téléphoniques au cours de l'année.
 - À titre de membre de l'AGRPC, vous recevrez un avis de convocation à notre prochaine AGA qui aura lieu à Toronto le 28 avril prochain. Si vous souhaitez y assister, veuillez communiquer avec le bureau au 613-723-7282. Toutefois, s'il vous est impossible d'y participer, n'oubliez pas d'envoyer votre procuration par fax au 613-723-0779. Les états financiers vérifiés et le rapport de la directrice générale seront disponibles à l'assemblée.
-

Pour s'abonner ou se désabonner :

Si vous avez reçu le présent bulletin électronique directement de l'AGRPC, c'est que votre entreprise est déjà inscrite et que vous figurez dans la liste comme personne-ressource. Pour s'abonner au *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* ou s'en désabonner, veuillez envoyer un courriel à pcpsa@medicationsreturn.ca en y donnant les renseignements suivants :

Objet : Abonnement [ou Désabonnement]

Texte : Bulletin du Programme de reprise des médicaments;
[votre nom]; [nom de votre entreprise]; [votre adresse de courriel]

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la politique de protection des renseignements personnels de l'AGRPC, veuillez communiquer avec la directrice générale au 1-613-723-7282 (poste 240) ou consulter cette politique à http://www.medicationsreturn.ca/privacy_policy_en.php.

*****Info et rétroaction :**

L'Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation (AGRPC) est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'élaborer des démarches harmonisées pour les programmes de reprise des médicaments au Canada. Envoyez vos questions et commentaires concernant ce bulletin à info@medicationsreturn.ca. Le bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.